

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DE MAYO-KANI

COMMUNE DE GUIDIGUIS

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-KANI DIVISION

GUIDIGUIS COUNCIL

GENERAL SECRETARY

Décision Municipale N° 05 /DM/CMNE/GDG/SG/2025

PORANT ATTRIBUTION LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT N°05/AONO/AC/CMNE-GDG/CIPM/BEC/2025 DU 21/02/2025 EN PROCEDURE
NORMALE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE AU CENTRE DE SANTE
INTEGRE DE MANDAIGOUM DANS LA COMMUNE DE GUIDIGUIS, DEPARTEMENT DE MAYO-
KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD

Financement : Budget d'Investissement Public (BIP) du MINSANTE, Exercice 2025.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GUIDIGUIS, MAITRE D'OUVRAGE ET AUTORITE CONTRACTANTE,

- Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 Portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice budgétaire 2022 ;
Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
Vu le décret n° 2003/651 /PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquentes ;
Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des **Commissions de Passation des Marchés Publics** ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant **Code des Marchés Publics** ;
Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n° 00000315/A/MINDEVEL du 09 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de Guidiguis ;
Vu l'arrêté n° 00000170/A/MINDEVEL du 04 Août 2022 constatant l'élection du Maire à l'issu de la Session Extraordinaire du Conseil Municipal du 07 Juin 2022 dans la commune de Guidiguis ;
Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté Présidentiel n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°002 et n°003 /CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des Marchés Publics ;
Vu La circulaire n° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

Considérant L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N PORTANT ATTRIBUTION LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/AC/CMNE-GDG/CIPM/BEC/2025 DU 21/02/2025 EN PROCEDURE NORMALE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MANDAIGOU DANS LA COMMUNE DE GUIDIGUIS, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD

Financement : Budget d'Investissement Public (BIP) du MINSANTE, Exercice 2025

D E C I D E :

Article 1^{er} : - L'entreprise ci-après citée, est retenue comme attributaire du Marché relatif à la consultation susmentionnée :

N° Lot	Maître d'ouvrage	Lieu d'exécution	Soumissionnaire	Montant TTC lu proposé (FCFA)	Montant TTC corrigé (FCFA)	Délai (Jours)	Observations
Lot unique	LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GUIDIGUIS	CSI MANDAIGOU	ETS BAKARI FILS	21.000.000	21.000.000	90	Attributaire

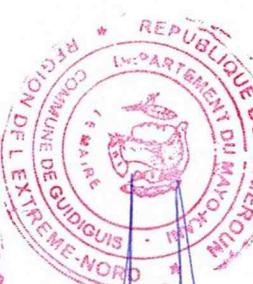
Article 2 : - La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

GUIDIGUIS, le 10 AVR 2025

LE MAIRE

- Ampliations :**
- MINMAPYDE
 - DDEPATMK
 - ARMPEN
 - CIPMAGDG
 - INTERESSES
 - AFFICHAGE
 - CHRONO/ARCHIVES

Bella



REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DE MAYO-KANI

COMMUNE DE GUIDIGUIS

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-KANI DIVISION

GUIDIGUIS COUNCIL

GENERAL SECRETARY

COMMUNIQUE N° 05 /C/CMNE-GDG/SG/2025

PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT N°05/AONO/AC/CMNE-GDG/CIPM/BEC/2025 DU 21/02/2025 EN PROCEDURE NORMALE POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MANDAIGOU DANS LA
COMMUNE DE GUIDIGUIS, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD
Financement : Budget d'Investissement Public (BIP) du MINSANTE, Exercice 2025.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GUIDIGUIS, MAITRE D'OUVRAGE ET AUTORITE CONTRACTANTE,

INFORME LE PUBLIC QUE :

Par Décision Municipale N°05/DM/CMNE-GDG/SG/2025 du 10/04/2025,

L'entreprise dont le nom suit est déclarée attributaire de la lettre-commandes relative à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et le délai suivant le tableau des résultats ci-après :

Lot	Lieu d'exécution	Soumissionnaire	Montant TTC proposé (FCFA)	Montant TTC corrigé (FCFA)	Délai (Jours)	Décision
Lot unique	CSI MANDAIGOU	ETS BAKARI FILS	21.000.000	21.000.000	90	Attributaire

Par ailleurs, l'ETS BAKARI FILS attributaire susmentionné est invité, à se présenter à la Mairie de GUIDIGUIS, dans un délai de **sept (07)** jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de sa lettre-commande.

Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée.

10 AVR 2025
GUIDIGUIS, le _____

LE MAIRE

Ampliations :

- MINMAP/YDE
- DDEPAT/MK
- ARMP/EN
- CIPM/GDG
- INTERESSES
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

